

# Trajectoire socio-écologique du système alimentaire normand du 20<sup>ème</sup> au 21<sup>ème</sup> siècle. Ancrage, ouverture et remise en question des régimes scalaires, politiques et économiques<sup>1</sup>

L'incertitude contemporaine de laquelle se parent les politiques agricoles et alimentaires semble due à des transformations majeures et récentes des systèmes alimentaires dans plusieurs domaines. Pour comprendre ces transformations, nous analysons l'évolution du territoire normand, dont la vocation agricole est indéniable et dont le système alimentaire s'est très largement transformé entre l'immédiat après-guerre et aujourd'hui.

Par système alimentaire nous entendons la mise en réseau des biens, des moyens et des acteurs qui assurent sa subsistance à une population (Malassis, 1979). Cette grille de lecture permet de distinguer des sphères autour desquelles s'articulent les activités économiques du système agro-alimentaire : la production, la distribution, la consommation, mais aussi la transformation, les activités de transport et de logistique. Cette sectorisation permet de caractériser les fondements politiques, écologiques, économiques et sociaux du système normand. Notre contribution se focalise principalement sur les transformations du secteur agricole et agro-industriel, même si les origines et les conséquences de ces transformations sur les autres secteurs du système alimentaire ne sont pas ignorées ou totalement omises.

Le cadre théorique qui fonde cette recherche est celui des trajectoires et des transitions socio-écologiques qui suggère une approche interdisciplinaire des relations entre systèmes sociaux et systèmes naturels (Fischer-Kowalski, 2011). Nous ne présumons pas d'une périodisation de la trajectoire mais procédons par induction, en fonction de la caractérisation des régimes de fonctionnement du système alimentaire et des modalités qui façonnent son évolution. L'enquête menée sur le terrain normand entre novembre 2014 et juin 2015 permet d'explicitier des périodes stables et des périodes transitionnelles qui rythment l'histoire du système alimentaire. Pour caractériser les déterminants politiques, écologiques, économiques et sociaux qui fondent ce système, outre une recherche bibliographique<sup>2</sup> et une analyse d'archives<sup>3</sup> approfondies, des enquêtes ont été menées auprès des principaux acteurs régionaux (tableau 1), notamment avec la collaboration d'étudiant-e-s en second cycle de l'Université Pierre et Marie Curie.

**Tableau 1.** Typologie des acteurs rencontrés, ressources de l'enquête de terrain

Secteur	Institutions /enquêtées	Nombre d'entretiens
Production agricole	Maraîchère Productrice de volailles en AB Association de producteurs en AB	3
Transformation agroalimentaire	Association Haut-Normande des Industries Agroalimentaires Institut régional de qualité agroalimentaire de Normandie	3
Import-export	HAROPA – Port de Rouen	1
Distribution en gros	MIN de Rouen Coopérative légumière Coopérative bétailère Grossiste de produits carnés Coopérative agricole	5
Distribution de détail	Magasin de producteurs Cuisine centrale de Rouen Commerçant de produits AB normands	15

<sup>1</sup> Cette proposition s'inscrit dans la suite des travaux du projet RESET (Rôle de l'Estuaire de Seine dans l'Écologie Territoriale de la Normandie : cycles des nutriments et systèmes hydro-agro-alimentaires), financé par le GIP Seine-Aval, mené à son terme en mars 2017 et pour laquelle l'auteure a effectué une recherche post-doctorale.

<sup>2</sup> Principalement *les Annales de Normandie*, *Études Normandes* et la revue *Norois*.

<sup>3</sup> Archives départementales du Calvados à Caen et archives municipales du Havre.

	Boulangerie AB – locavore en gros Traiteur bio en SCOP Commerçants des marchés de plein vent de Rouen	
<b>Consommation</b>	Comité régional de tourisme en Normandie Région Haute Normandie, Gestion de l'alimentation des lycées Réseau AMAP Haute-Normandie Les défis ruraux	4
<b>Gouvernance régionale</b>	Service municipal de l'approvisionnement du Havre Pôle territoire de la Chambre d'agriculture de Normandie DRAAF, service régional de l'information statistique et économique Agence de conseil en stratégie de développement d'entreprise agro-alimentaire Agence de conseil en développement économique durable Agence d'Urbanisme RBSE École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture Service environnement, écologie urbaine et rurale de Rouen Métropole BE ingénierie écologique DRAAF, service régional de l'alimentation	10

Ces entretiens visaient à déterminer de manière compréhensive et par évaluation des éléments de discours, la perception de nos interlocuteurs de l'état du système alimentaire. En fonction de leur description, nous engageons le dialogue pour co-construire une analyse dynamique de l'état actuel, incluant donc leur analyse des facteurs qui y ont conduit et des potentiels changements en cours qu'ils soient perçus de manière tangibles ou souhaités.

La recherche a été menée sur les bases historiques de la partition régionale, et sur les bases politiques et économiques des liens privilégiés entre la Haute-Normandie et l'amont de la Seine, en particulier avec la région capitale. Nous incluons également des données qui concernent la région Basse-Normandie sans lesquelles la trajectoire du système alimentaire normand serait incomplète.

Ce récit montre que le début du 20<sup>ème</sup> siècle est caractérisé par un système alimentaire normand intégré au contexte local et dont l'ouverture économique s'étend uniquement à l'approvisionnement de la région capitale (1). Une période transitoire s'ouvre dans les années 1960, caractérisée par l'industrialisation, la mondialisation et la sectorisation du système alimentaire ; cette période atteint son apogée dans les années 1980 et façonne un système ouvert sur le monde, déliant les secteurs agro-alimentaires de toute nécessité d'ancrage dans le territoire régional (2). Ce fonctionnement se maintient voire se renforce jusqu'au début du 21<sup>ème</sup> siècle : nous analysons, à partir des années 2010, l'émergence de signaux faibles qui indiqueraient une remise en question de ce fonctionnement (3), laissant présager une éventuelle transition.

## 1. Du début du 20<sup>ème</sup> siècle à la fin des années 1950 : un système alimentaire au service de la région normande et de Paris

### 1.1. Modernisation d'une production alimentaire autocentrée

Le paysage agricole normand est connu pour sa spécialisation précoce dans l'élevage bovin et la céréaliculture. Ces images du territoire sont héritées d'un façonnement séculaire daté pour la première de la fin de l'Ancien Régime et pour la seconde du 19<sup>ème</sup> siècle. Notons d'emblée que malgré sa situation littorale, la Normandie affiche assez peu la vocation d'exploitation halieutique qu'on pourrait en attendre : si la Basse-Normandie littorale a été longtemps marquée par son importante activité de pêche et ses fortes concentrations démographiques côtières, avec la révolution industrielle, « les économies maritimes se contractent. [...] Dès lors, et plus que jamais, la Manche se mit à revendiquer son fort enracinement terrien en affichant sa ruralité comme étendard pluriséculaire que tous, gens d'ici et d'ailleurs, finirent par parfaitement intérioriser » (Dasi, 2013, p. 111). En ce qui concerne l'élevage, la mise en herbe du territoire imposée par la monarchie au 18<sup>ème</sup> siècle avait converti la Normandie « vers une économie agraire tournée vers l'embouche [à laquelle est couplée l'essor des activités liées à] la pomme et [aux] produits laitiers » (Justafre, 1992, p. 277) : la politique agricole royale avait cherché à créer une offre alimentaire répondant à la croissance urbaine d'une région dynamisée par sa proximité avec la capitale. Le caractère céréalier de la

région est plus récent. Jusqu'à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle les légumes et tubercules tenaient une place importante dans l'économie agraire (Dubuc, 1953), fournissant une agriculture de subsistance aux producteurs autant qu'un approvisionnement urbain non négligeable (Laroque et Lenemorel, 2001) ; mais le couplage entre céréaliculture, cultures fourragères et élevage s'affirme au début du 20<sup>ème</sup> siècle, ce qui se traduit dans l'essor de l'activité coopérative de vente des produits agricoles: « à l'époque, l'entreprise collectait les excédents de grains des fermes avoisinantes et les revalorisait en nourriture pour animaux qu'elle conditionnait en sacs »<sup>4</sup>.

Ce couplage entre céréaliculture et élevage occupe une place prépondérante dans le système agricole normand (Cornière, 2001). Hérité des politiques agraires d'un État fort, cette spécialisation duale est aussi le résultat des liens qu'entretient la région avec la capitale : la production est de moins en moins dévolue à la subsistance des populations locales et progressivement intégrée à des circuits commerciaux nationaux. C'est ce que les agronomes Marcel Mazoyer et Laurence Roudart (Mazoyer et Roudart, 2002) appellent la première révolution agricole des temps modernes. En Normandie, cette agriculture dépend largement de la traction animale, mais le développement, en milieu rural, de la « profession toute moderne des électriciens-mécaniciens » (Ministère de l'Agriculture, 1938, p. 225), atteste d'un début de motorisation. Les rendements augmentent par ailleurs : 25 hL/ha en blé en 1929, contre 17 en 1862 (Ministère de l'Agriculture, 1936).

Dans l'entre-deux-guerres, moulins et minoteries dominent l'industrie agricole (650 en 1929). Cependant, c'est dans le domaine des produits laitiers que l'industrialisation est manifeste : fromageries (340 en 1929, concentrées à 72 % dans le Calvados), beurreries (109 en 1929), laiteries (76 en 1929). Grande région laitière, la Normandie est le siège d'importantes industries de transformation fromagère. A. Frémont (Frémont 1967b) explique que jusqu'après-guerre, il existe différentes formes de commercialisation des produits laitiers dont la distribution directe et déjà, des formes très entremises incluant des intermédiaires de commerce, pour la commercialisation du lait des formes de distribution directe. Le reste de la transformation, quand transformation il y a, est opéré à la ferme, en particulier pour les produits non ou peu périssables, et pour ceux qui font l'objet d'une vente directe. Les animaux sont abattus au plus près de la consommation, dans les abattoirs publics et les tueries particulières encore très nombreuses<sup>5</sup>.

## 1.2. Une armature commerciale axée sur la Seine

Les consommateurs participent au fonctionnement agro-industriel (consigne des emballages, vente directe) : il existe une proximité tant géographique que relationnelle entre agriculture et consommation alimentaire. Bien qu'après la guerre et à l'échelle nationale on note une augmentation de la consommation de certains produits, dont la viande, celle-ci reste très marquée par le pain, les pommes de terre, les légumes (Rottier et Albert, 1959). Les repas normands semblent néanmoins relativement carnés et fromagers dès l'entre-deux-guerres, en particulier dans les zones d'élevage (Ministère de l'Agriculture, 1936). Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les productions agricoles de subsistance sont principalement destinées au marché régional. Les filières d'agriculture de consommation courante normandes sont peu organisées pour exporter les productions : l'agriculture à vocation industrielle (lin, betterave à sucre) est un marché concentré dans les mains de peu d'opérateurs et la filière céréalière est pilotée par l'État (Ibid.). Dans les années 1950, la Haute-Normandie est maillée de plusieurs foires (Lepicard, 1959) et leur commerce s'effectue aussi par les coopératives agricoles (Frémont, 1957). La Normandie se nourrit donc, en grande partie, elle-même.

Dans les années 1930-40, à l'image du Havre, les grands pôles urbains ne sont tributaires que des productions locales pour une grande majorité des approvisionnements, même si « un complément est fourni par des expéditions en provenance de Normandie, de Bretagne et des Halles de Paris » (Laroque et Lenemorel, 2001). Beurre, œufs et fromages consommés au Havre sont des productions régionales ; les produits carnés proviennent des ports hauts-normands et des éleveurs locaux via la foire de Lillebonne ; les fruits et légumes sont issus des banlieues maraîchères même si des importations extrarégionales affluent

---

<sup>4</sup> Entretien du 28 mai 2015 avec le responsable collecte d'une coopérative bétaillière.

<sup>5</sup> En 1929, on compte à peine sept entrepôts frigorifiques dans la région (Ministère de l'Agriculture, 1936).

déjà pour des produits spécifiques. Notons aussi que 90 % du vin consommé au Havre provient d'Algérie, le reste venant du sud de la France (Ibid.). La distribution de produits alimentaires se fait dans des épiceries et commerces de proximité de plus ou moins grande taille. Les marchés de gros (Caen, Le Havre, Rouen) constituent l'armature commerciale des échanges agricoles et agroalimentaires.

La région est aussi exportatrice, essentiellement vers Paris, de bétail, de viande, de produits laitiers, d'œufs, de céréales, de cidre et de pommes et poires à cidre. Les chemins de fer permettent la circulation des produits agricoles à l'intérieur et entre les départements normands, de même que vers la capitale et, pour certains produits, vers le reste de la France. La modernisation du système logistique normand dans la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle conduit, en outre, à une première internationalisation du système alimentaire. La situation littorale de la région en fait une porte de sortie naturelle des productions du bassin de la Seine et une entrée opportune pour l'approvisionnement national et celui de la région capitale.

### 1.3. Une logistique littorale propice à l'ouverture

Déjà au 19<sup>ème</sup> siècle par le port du Havre, la Haute-Normandie est une interface commerciale entre l'Europe et le monde (Soulas, 1940, p. 206). Le début du 20<sup>ème</sup> siècle marque une différenciation économique entre Rouen, port de pondéreux, et Le Havre, port de marchandises à haute valeur ajoutée : dès lors, s'établit « une division du travail constituant une des collaborations urbaines les plus fructueuses du monde contemporain » (Ibid., p. 213). Fort d'un accès direct à l'océan, d'un tissu productif varié et d'un bassin de consommation important<sup>6</sup>, Le Havre est donc le port où s'échangent les denrées courantes. Rouen, plus en amont sur la Seine, moins peuplé<sup>7</sup> et plus industriel, est une interface fluviale pour les produits bruts en provenance et à destination du bassin de la Seine.

Par ses ports maritimes, la Normandie constitue ainsi une plaque tournante pour les produits exotiques. Dans les années 1910, plusieurs centaines de négociants de produits tropicaux se situent au Havre (Thuillier, 1986), mettant à profit la proximité de la capitale et l'interface portuaire pour atteindre aisément les marchés d'importation et d'exportation. Cette situation se maintient et, jusque dans les années 1930-40, le port du Havre est le premier importateur de café en France et en Europe : « cette situation est due au fait que la France est, de loin, le premier consommateur de cette denrée sur le continent, et que le marché du Havre, organisé depuis plus d'un demi-siècle, jouit d'une réputation mondiale » (Lachiver, 1959). Après guerre, l'arrière-port portuaire couvre toujours tout le territoire national et s'étend jusque dans le Nord de l'Europe continentale et au Royaume-Uni. Sa desserte se fait majoritairement par le rail, mais aussi par la route et le cabotage (Lachiver 1959). Cependant, et malgré sa rapide rénovation après-guerre, le port du Havre reste trop cher, notamment du fait de la politique protectionniste de l'État (Thuillier, 1986). Les transporteurs le désertent au profit d'autres ports français ou nord-européens ; d'autant plus que la concurrence internationale (découlant de la décolonisation et de la constitution du marché commun européen) annonce la fin d'un monopole (Lachiver, 1959). Les bananes quant à elles « sont débarquées de navires norvégiens à Dunkerque en 1908, puis à Rouen en 1913 » (Foulquier, 2015, p. 269). S'y ajoutent le cacao, ainsi que divers autres produits exotiques qui sont réexpédiés dans la région, vers Paris, dans toute la France, voire en Europe.

À l'inverse, la région bas-normande mobilise peu ses ports pour les échanges commerciaux : « inéluctablement, [la Manche, comme le reste de la région] opta pour un développement plutôt autocentré » (Dasi, 2013, p.111). En effet, historiquement, les ports bas-normands sont liés à la modernisation de fortifications médiévales : des activités militaires ou de défense s'y sont développées.

**L'agriculture normande est marquée par une orientation technico-économique tournée vers l'élevage et les cultures céréalières. Le système alimentaire de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle est caractérisé par des exploitations d'envergure familiale couplant souvent polyculture, élevage et agriculture de subsistance. La Normandie se nourrit, en grande partie elle-même, tout en exportant, essentiellement vers Paris. L'industrie agro-alimentaire est limitée aux minoteries, à l'abattage et à la transformation du lait. Dans un**

---

<sup>6</sup> Dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle, Le Havre compte un peu plus de 164 000 habitants (RP 1936).

<sup>7</sup> Environ 123 000 habitants en 1936 (RP 1936).

contexte de relâchement démographique régional (du fait de l'exode rural) et de croissance des besoins de la capitale, la Normandie forge un système alimentaire dual, à la fois ancré et tourné vers l'amont des ports qui dynamisent son économie. À partir des années 1960, plusieurs facteurs sont à l'origine d'une transition majeure dans le régime établi, conduisant à l'émergence d'un nouveau fonctionnement du système alimentaire.

## 2. Des années 1960 aux années 1980 : industrialisation, mondialisation, sectorisation d'un système ouvert

### 2.1. La transition agricole de la spécialisation

Les progrès techniques dans les secteurs agricoles, agrochimiques et logistiques annoncent la deuxième révolution agricole des temps modernes (Mazoyer et Roudart, 2002) qui se traduit par une spécialisation, souvent monoculturelle : l'objectif est de faire correspondre au maximum les capacités productives des terres arables d'un territoire avec les opportunités des marchés vers lesquels leurs productions peuvent être vendues. Les effets de cette révolution, largement encouragée si ce n'est provoquée par loi d'orientation agricole de 1960 et la première version, en 1962, de la politique agricole commune (PAC) se font réellement sentir en Normandie à partir des années 1970. La croissance économique forte des années d'après-guerre est une caution pour la politique agricole nationale de spécialisation des régions : l'État consacre la remise sur pied de l'agriculture normande à l'approvisionnement de tout le territoire national. Mais l'activité agricole décline à l'échelle régionale car les actifs du secteur sont de moins en moins nombreux et les reprises d'exploitations enregistrent un ralentissement (Sieper, 1996). Ce sont les effets de la deuxième révolution (augmentation de la productivité par les intrants chimiques et la motorisation), mais aussi les conséquences de l'élévation du niveau d'instruction et de l'exode rural qui nourrit la croissance urbaine.

Alors que la part du secteur agricole continue de décliner dans l'économie régionale, la spécialisation céréalière et bovine s'affirme (Fruit, 1991), en particulier en Haute-Normandie à destination de l'export. Ainsi, les cultures de subsistance et destinées aux pôles urbains s'amenuisent, de même que le couplage entre polyélevage et cultures fourragères se perd. À la fin des années 1980, une ligne de partage recoupant presque les frontières départementales de l'Eure et de la Seine-Maritime sépare le sud haut-normand céréalier, et le nord dynamisé par l'élevage bovin (Ibid.). Les herbages reculent, tandis que l'élevage bovin est dorénavant orienté par une vocation laitière. Sur le terrain, la DRAAF<sup>8</sup> indique que l'augmentation des surfaces dédiées aux bovins laitiers est allée de pair avec une diminution de la taille des troupeaux (d'environ un tiers) et une augmentation remarquable des rendements (de l'ordre de 100 %).

En Basse-Normandie, une transition est également repérable dans les années 1970-80 (autour du recensement agricole de 1979) : comme dans le reste de la France, depuis les années 1970, le nombre d'exploitations n'a cessé de décroître. La Manche devance toujours l'Orne et le Calvados (dont l'activité agricole reste la plus faible depuis 1970 mais dont la chute du nombre d'exploitation est la moins importante) (AGRESTE Basse-Normandie, 2012). Aux dires de l'une de nos interlocutrices<sup>9</sup>, une des caractéristiques de la Basse-Normandie, et de la Manche en particulier, explique la petite taille et le nombre relativement faible des exploitations maraîchères : le territoire bas-normand est maillé finement et depuis longtemps par une structure commerciale de taille réduite (coopératives et négociants), les maraîchers sont donc en lien direct et pour de petites quantités avec les commerçants et les consommateurs.

Cependant on note, depuis les années 1980, le recul de l'agriculture en Haute-Normandie, au profit d'autres occupations du sol et en particulier du fait de l'urbanisation (Lamblin et Theys, 2003). Le mitage péri-urbain conduit à l'enchevêtrement des tissus urbains et ruraux productifs : ainsi en Haute-Normandie, « plus de la moitié des exploitations agricoles sont situées dans le périmètre des aires urbaines. Celles de Rouen et du Havre [...] recouvrent le quart des terres agricoles de la région » (DRAAF Haute Normandie,

---

<sup>8</sup> Entretien du 27 mai 2015 avec le chef du service régional de l'information statistique et économique de la DRAAF.

<sup>9</sup> Entretien du 27 mai 2015 avec la directrice d'une coopérative légumière.

2013). Les activités touchées sont principalement les fruits et cultures permanentes<sup>10</sup>, les bovins laitiers et mixtes, les élevages porcins, la polyculture et le polyélevage; tandis que continuent progresser les cultures céréalières et l'élevage d'autres herbivores<sup>11</sup> (RA 1988 et RA 2000).

## 2.2. L'ouverture mondiale des industries agroalimentaires

À partir des années 1960, l'État soutient le développement des industries agro-alimentaire<sup>12</sup>, en particulier dans le contexte de décolonisation et de construction européenne qui accompagne l'ouverture de nouveaux marchés. Ainsi se développe les politiques de soutien aux filières (Rastoin et Bouquery 2012). En 1968, l'Association nationale des industries agricoles et alimentaires est créée sous la tutelle du ministère de l'Agriculture : elle a vocation à développer le secteur. Des développements technologiques accompagnent aussi son essor : « l'intégration verticale entre commerces de gros d'approvisionnements ou collectes agricoles et première transformation industrielle se développe, en particulier à travers les coopératives, ainsi qu'entre premières transformations et préparation alimentaires » (Ibid., p. 12). Localement, les améliorations en matière de transformation et de conservation des produits ont permis d'accroître les débouchés : « les produits laitiers normands débouchent sur un marché de consommation national où l'agglomération parisienne et la Normandie elle-même jouent un rôle dominant. La part des exportations augmente certes, et les transformateurs abordent dès les années 1960 la conquête du marché européen » (Ibid, p. 145). Dans les années 1970, s'opère une concentration des entreprises de production de marques commerciales individuelles en marques nationales qui gagnent en parts de marché par l'essor de la publicité (Bridel, Président, etc.). Dans la production fromagère, cette concentration « redonne la primauté à la Normandie » (Dionnet, 1987, p. 114). Ainsi, sept groupes laitiers dominant la filière normande depuis les années 1970 (parmi lesquels demeurent aujourd'hui Nestlé, Gloria, Gervais), tandis que les entreprises traditionnelles (fermières) périlicent et que les coopératives – établies à proximité des bassins de production – se maintiennent tant bien que mal dans le bas de la hiérarchie économique du secteur. L'industrialisation de la production fromagère est indiscutable à partir des années 1970-80, quand les entreprises entrent dans les circuits mondiaux de l'économie alimentaire (Concato et Thuillier, 1980).

Dans les années 1990, le secteur agro-industriel renforce son caractère incontournable de la région haut-normande et continue de transformer les productions agricoles bas-normandes. Nos interlocutrices évoquent la présence de « grosses boîtes », françaises où non, dont les marchés sont internationaux<sup>13</sup>. Plus globalement, la Normandie suit la tendance nationale qui rend ce secteur de plus en plus indépendant de la production agricole régionale (Rastoin et Bouquery, 2012).

## 2.3. Internationalisation et libéralisation des circuits de commercialisation

À partir des années 1950-60, avec la décolonisation, le port du Havre, qui dépendait jusqu'alors des denrées échangées avec l'outre-mer, trouve une reconversion économique dans les échanges de produits pétroliers et manufacturiers (Le Lay, 1956). Néanmoins, la tradition des échanges de produits exotiques perdure et Le Havre reste longtemps le premier port de débarquement pour le café (Thuillier, 1986 ; Ruffini, 1986). À Caen, la fonction alimentaire du port était déjà moins marquée du fait d'un manque de synergie entre les activités portuaires et le développement industriel (Raoulx, 1996). Même si la désindustrialisation a provoqué une légère reprise du commerce agro-alimentaire portuaire (Ibid.), la position périphérique des ports bas-normands dans la mondialisation du littoral français montre qu'« une conjonction de facteurs a favorisé des choix inverses à ceux qui auraient permis de maintenir à flot les économies littorales. L'État a peu investi [...]. L'absence de pôles majeurs de consommation, de centres urbains attractifs, invitèrent finalement à contourner [la Basse-Normandie] » (Dasi, 2013). À Rouen, devenu le port régional préférentiel pour le commerce alimentaire, le développement du trafic céréalier est moins clairement marqué par la

---

<sup>10</sup> Entretien du 27 mai 2015 avec le chef du service régional de l'information statistique et économique de la DRAAF.

<sup>11</sup> Entretien du 27 mai 2015 avec la responsable du pôle territoire de la Chambre d'Agriculture.

<sup>12</sup> Loi n° 60-808 du 5 août 1960 d'orientation agricole et loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole.

<sup>13</sup> Entretien du 6 mars 2015 avec la déléguée générale de l'AHNORIA, et entretien du 27 mai 2015 avec le chef du service régional de l'information statistique et économique de la DRAAF.

présence de sociétés à participation étrangère que par celle de courtiers et négociants locaux, en lien direct avec des multinationales basées à Paris ou à l'étranger (Concato et Thuillier, 1980). Le site rouennais reste en retrait par rapport à Dunkerque pour certaines denrées et surtout vis-à-vis des ports du nord de l'Europe (Foulquier, 2015). Néanmoins, des investissements ont été effectués pour le fret fluvial : étant donné l'importance des importations pondéreuses à Rouen et comme « le trafic de céréales joue un rôle-clé pour l'équilibre économique [...] le réseau hydrographique européen vient appuyer une politique d'exportation de productions agricoles devenues excédentaires durant le dernier tiers du vingtième siècle » (Beyer, 2015). Ainsi, « à l'interface entre le transport fluvial et maritime, le port de Rouen, leader européen pour l'exportation du blé, réalise à lui seul 50 % des exportations françaises et 25 % des exportations de céréales de la Communauté » (ibid., p. 289).

De pair avec les commerçants, les pouvoirs publics cherchent à renforcer les opportunités commerciales pour les productions normandes. La Basse-Normandie semble avoir très tôt suivi le chemin de l'exportation nationale pour ses productions bovines : déjà en 1963, les bêtes étaient vendues dans les foires et marchés plus qu'à la ferme : « les expéditions s'effectuent par la route ou par des « trains de foire » spécialement organisés par la SNCF » (Frémont, 1967a, 75). Les marchés de gros constituent dès lors l'armature commerciale des échanges agricoles et agroalimentaires. Ainsi, trois marchés structurent les échanges à Caen, au Havre, et surtout à Rouen. Dans les années 1960-70, la croissance urbaine et périurbaine conduit à l'exigüité progressive des sites des deux marchés de gros de Rouen et du Havre. À Rouen, le décret n° 53-959 du 30 septembre 1953 tendant à l'organisation d'un réseau de Marchés d'Intérêt National instaure le transfert du marché de gros historique<sup>14</sup> du centre-ville à une zone péri-urbaine. Le nouveau site du MIN est choisi par arbitrage des élus qui font primer la connexion du futur marché aux infrastructures de transport ralliant le littoral et la capitale, près de l'ancienne barrière d'octroi (Robinne, 1966). Le surveillant du MIN de Rouen<sup>15</sup> explique d'ailleurs que la préférence donnée au site rouennais plutôt qu'à celui du Havre pour établir le marché de gros normand principal est due à l'accessibilité de la préfecture normande, reliée à la France et à l'Europe par un réseau routier efficace et disposant d'un aéroport et d'un port. En outre, le foncier y était disponible et la Ville cherchait depuis longtemps à décongestionner le centre.

Se substituant progressivement aux foires et cherchant un créneau économique porteur, les marchés de gros deviennent destinataires et non plus réexpéditeurs – ce rôle étant dorénavant assuré par le MIN de Rungis. L'objectif est d'attirer des marchandises de toute la France pour alimenter les citoyens normands : la centralisation de ces importations a vocation à rationaliser l'approvisionnement urbain. Caen est un marché d'approvisionnement pour la Basse-Normandie : les produits halieutiques y sont concentrés (24 % des volumes) et presque deux-tiers des produits vendus sont importés des régions françaises. Le Havre est un marché de redistribution des productions locales (pour plus d'un tiers des volumes), de celles des régions limitrophes (presque la moitié des volumes) et des produits importés. Rouen s'affirme donc comme une plateforme d'échange incontournable, à la fois marché de redistribution (plus d'un tiers des volumes sont des productions normandes et des importations faites par le port) et d'approvisionnement pour les citoyens (le reste des volumes concerne les productions bretonnes et des productions françaises relativement lointaines).

Le MIN de Rouen est donc conçu comme un marché de gros régional d'importation : c'est une centralité commerciale forte du nord-ouest qui, en lien avec les MIN des régions proches (Rungis, Lille et Rennes), contribue à l'affluence de produits extérieurs – à l'instar de la banane (Foulquier, 2015). Ni les productions normandes abondantes ni le trafic fluviomaritime<sup>16</sup> ne justifient longtemps le maintien des trois marchés

---

<sup>14</sup> De grands débats politiques ont lieu à propos du devenir de la place du Vieux marché et du site à venir du MIN de Rouen : certains veulent y faire ériger un monument national à la gloire de Jeanne d'Arc, tandis que d'autres y projettent, moins passionnément et plus en accord avec l'histoire sociale du site, la construction d'un centre commercial ou d'un marché de détail (Robinne, 1966).

<sup>15</sup> Entretien du 4 mars 2015.

<sup>16</sup> Dans les années 1970, Dieppe est le premier port bananier et le deuxième port fruitier de France, tandis que Le Havre et Rouen sont respectivement troisième et quatrième en termes de flux fruitiers à l'échelle nationale (Muller, 1972).

historiques (Rouen, Le Havre et Caen). Ceux-ci ont été pensés pour des volumes d'échanges importants, sans prévoir les mutations de l'appareil commercial : « ainsi, la concurrence n'est pas entre les marchés eux-mêmes, mais entre ceux-ci et les circuits hors marché » (Muller, 1972).

Au même moment, le commerce de détail normand est touché comme ailleurs par la révolution commerciale de la grande distribution. En Normandie comme dans tout le grand ouest français : « les villes et les communes périurbaines [sont sous] l'influence des supermarchés et hypermarchés, et celle-ci se [fait] alors davantage sentir sur le maillage des épiceries » (Soumagne, 1996, p. 97). Dès la fin des années 1950 et avec plus de vigueur dans les années 1960, des promoteurs privés en lien avec les collectivités favorisent le développement des centres commerciaux de manière radiale autour des agglomérations. Ainsi, Carrefour est le premier hypermarché haut-normand créé en 1973 au Mesnil Roux. Cela rompt avec la l'aménagement qui prévalait jusqu'alors : commerce et croissance urbaine s'articulaient selon une logique de concentration ponctuelle périphérique (Soumagne, 1996). Les modalités d'approvisionnement de la grande distribution rendent les places marchandes traditionnelles progressivement obsolètes : les centrales d'achat offrent des gammes importantes de produits ainsi qu'une nouvelle commodité d'achat (les groupes commerciaux contrôlent une grande partie de la chaîne d'approvisionnement) (Muller, 1972).

La transformation des circuits de commercialisation accompagne la privatisation du système alimentaire, qui échappe de plus en plus aux acteurs publics. La grande distribution s'impose ainsi progressivement comme le modèle dominant du commerce de détail. Les commerces alimentaires de centre-ville déclinent (Lemarchand, 1992) du fait d'une législation favorable à la grande distribution (Villermet, 1991), la polarisation linéaire des nouveaux centres distributeurs le long des axes routiers périphériques est aussi rendue possible par la motorisation accrue des ménages et le concomitant étalement urbain des agglomérations. Les supermarchés s'installent dans une logique de densification de leur maillage du territoire, en partant des centres-villes et des communes de première couronne d'où ils évincent les épiceries et les magasins populaires. De manière générale, dans les grandes agglomérations, des sociétés extra-régionales prennent position et opèrent de manière de plus en plus intégrée pour contrôler les circuits d'approvisionnement urbain (Muller, 1972 ; Lemarchand, 1992). Dans les agglomérations moyennes, de grands supermarchés de groupes indépendants s'installent, leur maillage du territoire normand n'est pas sans rapport avec la proximité géographique dont sont issues ces enseignes (E. Leclerc est landernéen, Intermarché est locarnot). Des coopératives de distribution tentent de s'implanter avec un succès plus mitigé (Soumagne, 1996) : si les Coopérateurs de Normandie-Picardie<sup>17</sup> réussissent à dominer le paysage commercial régional dans les années 1980, leur succès dû à leur connaissance du territoire et à l'origine de ce groupe n'est que de courte durée puisque son concurrent Intermarché connaît une très rapide expansion dans la région, en suivant un modèle commercial similaire<sup>18</sup>.

La grande distribution a subi des aléas depuis les années 1980, mais, comme sur tout le territoire national, l'approvisionnement des ménages normands s'y fait en majorité. Des interventions du législateur ont freiné l'expansion urbaine de la grande distribution, au premier rang desquelles la loi n°73-1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat qui régleme l'urbanisme commercial et soumet à autorisation l'ouverture de grandes surfaces (de plus de 1000-1500 m<sup>2</sup>, selon la démographie de l'agglomération). En outre, les centres-villes entament une phase de reconquête commerciale par la piétonisation : « Rouen est la première ville à rendre piétonne une de ses voies en 1972 [...]. Dans cette optique qui devait permettre d'éviter l'étouffement du centre, il était nécessaire d'affiner les activités proposées, de déplacer les ateliers industriels et dépôts des grossistes encore présents mais aussi de limiter l'importance du commerce banal dans le centre-ville » (Lemarchand, 1992). Ainsi, en 1982, seuls 13 % des créations de commerces rouennais concernent le secteur alimentaire et en 1990, ce chiffre s'élève

---

<sup>17</sup> Coopérative de consommation basée à Grand Quevilly (76), fondée à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et véritablement lancée avec l'ouverture en 1986 de l'enseigne Le Mutant, cette entreprise collective est aussi à l'origine de l'approvisionnement des enseignes du groupe U.

<sup>18</sup> Depuis sa fondation, le groupe choisit la proximité de l'approvisionnement, notamment en raison de l'activité essentiellement alimentaire du groupe : maillant le territoire national, des unités industrielles de transformation sont spécialisées par type de produits et la tendance est à la mixité des centres d'approvisionnements afin de réduire globalement les coûts et les distances parcourues (Barles et Bognon, 2010).

à 26 % mais le tissu intramuros est déjà bien maillé par la grande distribution et ces créations concernent des commerces de bouche et de proximité (épiceries indépendantes, boucheries, boulangeries principalement), mais aussi des formats de vente de la grande distribution adaptés aux nouvelles contraintes réglementaire. En 1990, l'agglomération rouennaise compte huit hypermarchés, une soixantaine de supermarchés et quelques magasins populaires pour 450 000 habitants (Ibid.).

La multiplication des intermédiaires, l'internationalisation et l'industrialisation de la production alimentaire contribuent à éloigner production et consommation. Celle-ci évolue considérablement au cours du second 20<sup>ème</sup> siècle. Bien qu'il n'existe pas de statistique fine permettant une différenciation régionale, on constate une homogénéisation de pratiques alimentaires – qui n'efface pas complètement certaines particularités locales. La consommation de viande augmente considérablement, au détriment du pain, des pommes de terre, des légumes frais. La part des aliments préparés augmente elle aussi : selon l'enquête nutritionnelle INCA 2 (AFSSA, 2009), en 2006 elle représente 25 % de la prise alimentaire des Français hors boisson<sup>19</sup>. En outre, la croissance des pertes et gaspillage augmente artificiellement la demande alimentaire.

**Une transition s'est engagée dans les années 1960 : la spécialisation du paysage agricole s'affirme et s'intensifie, du fait de la modernisation des exploitations, comparables au contexte économique et technique national. L'agriculture a dorénavant vocation à l'exportation nationale et internationale. Ce constat est à nuancer en ce qui concerne la Basse-Normandie : pendant la même période, cette région semble avoir conservé une diversité des productions agricoles qui sont pour partie consommées localement. Si les surfaces agricoles diminuent légèrement et si l'activité agricole régresse au profit de l'industrie et de la croissance urbaine, celle-ci reste une ressource économique notable pour la région. Simultanément, l'inversion des attributions commerciales des ports hauts-normands est forme de spécialisation du paysage agro-industriel. Les industries agro-alimentaires trouvent au Havre comme à Rouen l'opportunité d'une expansion économique mondiale. En Basse-Normandie, comme pour le secteur agricole, l'activité est plus autocentrée et les opportunités d'exportation littorales sont bien moins importantes que dans la région voisine. Les commerces de proximité et l'artisanat commercial ont été phagocytés par le succès national et sans égal de la grande distribution qui demeure le canal le plus prisé par les consommateurs pour leurs achats alimentaires. De manière générale, la consommation alimentaire normande suit celle de ses pôles urbains, toujours plus déconnectée des productions locales. Ce système alimentaire est bien établi à partir des années 1980 et se maintient, voire se renforce, jusqu'au début du 21<sup>ème</sup> siècle.**

3. Depuis la fin des années 2000, l'émergence de signaux faibles de reterritorialisation : vers la remise en question du système ?

3.1. Vers une spécification environnementale de l'économie agroalimentaire

En premier lieu, après l'apogée de la spécialisation agricole, la spécification distingue l'existence de ressources et d'actifs différenciants dans le développement du territoire (Colletis et Pecqueur, 2005). Organisés en filières dorénavant plus spécifiques, les acteurs proches sont plus clairement identifiés au sein du système agro-alimentaire et donc mieux capables de se ressaisir face à une éventuelle crise. Cette dynamique de spécification est perceptible dans deux domaines : la certification de la qualité des productions par leur origine normande, l'essor (encore très relatif) de l'agriculture biologique.

Depuis les années 1990, une agriculture intégrant des critères environnementaux encourage la diversification des activités des exploitations : au tournant des années 2010, on constate l'expansion toute relative des productions certifiées par l'origine et pour leur caractère respectueux de l'environnement. La production en agriculture biologique concerne très peu de surfaces agricoles (3,3 % de la SAU des deux

---

<sup>19</sup> En additionnant les rubriques suivantes : viennoiseries ; biscuits sucrés, salés et barres ; pâtisseries et gâteaux ; glaces et desserts glacés ; pizzas, quiches et autres pâtisseries salées ; sandwichs, casse-croûte ; soupes et bouillons ; plats composés ; entremets, crèmes desserts et laits gélifiés ; compotes et fruits cuits ; condiments et sauces ; aliments destinés à une alimentation particulière.

régions en 2015 selon l'Agence Bio), mais les productions fruitières et maraîchères se démarquent. Cela traduit une certaine praticité à la conversion pour les exploitations de cultures fragiles<sup>20</sup>, et à l'opposé, des cultures professionnelles liées à l'élevage et à la céréaliculture moins enclines et sensibles au passage à l'agriculture biologique<sup>21</sup>. Notons toutefois qu'en Basse-Normandie, l'agriculture biologique est plus développée. En surface, elle concerne d'abord les prairies productives et les céréales, mais aussi les productions animales (bovins et volailles) (AGRESTE Basse-Normandie, 2012). Rapportée à la surface agricole utile régionale, l'agriculture biologique reste très en dessous de la moyenne nationale (4,9 % de la SAU). Cela s'explique d'une part par le relatif retard qu'a pris la région par rapport au reste de la France et d'autre part, par le faible maillage par des pôles urbains qui guideraient une demande locale<sup>22</sup>.

Les productions certifiées pour leur qualité ou pour leur origine géographique concernent tous les départements normands, mais le nombre d'exploitations concernées par ces certifications en Haute-Normandie reste faible malgré d'importants volumes (DRAAF Haute-Normandie, 2013). Cela semble s'expliquer d'une part par la multiplication des modes de certification<sup>23</sup> ; d'autre part, parce que ces certifications sont parfois contournées par les agriculteurs qui, pour valoriser la qualité de leurs productions, s'orientent vers des canaux de commercialisation alternatifs aux certifications<sup>24</sup>. Au contraire, en Basse-Normandie et en lien avec la présence de polarités touristiques, la production de denrées sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) est importante. Ces productions y sont présentes avec une plus forte prégnance, et depuis longtemps<sup>25</sup>, en particulier du fait de productions emblématiques. De manière générale, les productions agricoles bas-normandes jouissent d'une notoriété auprès des consommateurs de la région et au-delà, des touristes et visiteurs.

La sphère agro-industrielle suit la demande amorcée par le secteur de la distribution d'une offre marquant l'origine géographique des produits transformés. Par exemple, initiée par les chambres consulaires, la marque commerciale Gourmandie s'attache depuis 2003 à valoriser des produits locaux selon trois critères : proximité (transformation régionale et matières premières au maximum normandes), savoir-faire (valorisation des pratiques locales) et saveur. Cette marque est surtout vendue par les enseignes de la grande distribution, secteur avec lequel la chambre d'agriculture travaille pour faire référencer les produits dans les catalogues de centrales d'achat régionales, mais aussi par les enseignes de détaillants non affiliés.

### 3.2. Vers un renouveau des consommations

Le rapprochement spatial et cognitif entre producteurs et consommateurs est valorisé par l'essor des circuits courts et leur succès dans les pôles de consommation (grandes villes et littoraux touristiques). AMAP et magasins de producteurs se développent depuis le milieu des années 2000. Ces nouveaux formats de vente rencontrent encore des obstacles : les surfaces agricoles consacrées aux produits directement consommables restent faibles et ne répondent pas en masse à une demande qui serait généralisée ; et les initiatives de ce type sont encore peu structurées, et gouvernées par les formes de commercialisation dominantes. Pourtant, notre enquête révèle que la conquête des canaux classiques de distribution (MIN et grande distribution) par les producteurs de proximité pourrait être une aubaine commerciale et un moyen efficace de réaliser une forme de reterritorialisation massive du système alimentaire<sup>26</sup>. Des acteurs auxiliaires de ces démarches se font jour : les syndicats agricoles, les associations telles que les Défis Ruraux, Interbio, les collectivités qui font appel à des groupements de producteurs<sup>27</sup>.

Par ailleurs, l'importance des marchés est notable dans les dépenses alimentaires des ménages de tous les types de communes. Malgré le fait que les acteurs rencontrés sur le terrain ne fassent pas état d'une

---

<sup>20</sup> Entretien du 27 mai 2015 avec la présidente du Réseau AMAP Haute- Normandie.

<sup>21</sup> Entretien du 22 juin 2015 avec le responsable logistique et approvisionnement d'une coopérative agricole.

<sup>22</sup> Entretien du 28 mai 2015 avec le chargé de mission filières d'une association de producteurs en AB.

<sup>23</sup> Entretien du 29 janvier 2015 avec la directrice de l'Institut régional de qualité agroalimentaire de Normandie

<sup>24</sup> Entretien du 29 mai 2015 avec l'adjointe au chef du service de l'alimentation de la DRAAF.

<sup>25</sup> Entretien du 27 mai 2015 avec le chef du service régional de l'information statistique et économique de la DRAAF.

<sup>26</sup> Divers entretiens avec des acteurs de la gouvernance régionale.

<sup>27</sup> Entretien du 27 mai 2015 avec la présidente du Réseau AMAP Haute- Normandie.

augmentation de l'offre (que ce soit en nombre de tenues hebdomadaires ou en nombre de sites), la part des dépenses faites au marchés ou en vente directe augmente dans tous les types de communes en particulier en milieu rural et dans les grandes agglomérations (Enquête budget de famille 2006 et 2011).

### 3.3. Les premiers effets d'une gouvernance environnementale

En parallèle et de manière transversale, la gouvernance du système agro-alimentaire semble transformée par les acteurs politiques et socio-économiques, de l'échelle nationale à l'échelle infrarégionale.

D'une part, la législation environnementale n'est pas sans effet. À l'échelle nationale, les programmes scolaires de l'enseignement agricole se transforment au profit d'une meilleure prise en compte de l'environnement dans les pratiques de production. Cela se traduit aussi par l'application au territoire de la PAC : la répartition des fonds alloués est décidée par la Région – par délégation de l'État –, guidée par les recommandations de la Chambre d'Agriculture. Celle-ci met en avant une volonté de développer l'activité, et donc de répartir les fonds sur le maximum de filières et d'exploitations tout en constituant un moyen d'orientation de la production vers des modalités plus vertueuses vis-à-vis de l'environnement<sup>28</sup>. De nombreuses actions sont en outre menées par les institutions régionales, par les collectivités locales, mais aussi par des acteurs parapublics et privés. Par exemple, la Chambre d'Agriculture mandate des missions de sensibilisation auprès des agriculteurs sur la préservation de la ressource en eau<sup>29</sup>. De la même manière, depuis 2012, l'agglomération de Rouen attribue, avec les chambres consulaires et les services déconcentrés de l'État (DRAAF, Agence de l'Eau), des aides aux agriculteurs sur critères environnementaux, en particulier sur les mesures qui peuvent être prises à l'échelle de l'exploitation pour la protection de la ressource en eau<sup>30</sup>. Ou encore, depuis 1991, l'association Les Défis Ruraux, propose un accompagnement technique pour favoriser la réduction des impacts négatifs de l'agriculture sur l'environnement, mais aussi pour le maintien, le renouvellement et l'installation d'agriculteurs respectant ces principes<sup>31</sup>. En 2000, une coopérative agricole entreprend de dédier un de ses collaborateurs à une veille juridique concernant la réglementation environnementale. Ce volet de l'activité économique a été rendu nécessaire par l'amplification des réglementations et aussi pour satisfaire à la demande pressentie auprès de la clientèle<sup>32</sup>. D'autre part, certains pouvoirs publics locaux se montrent particulièrement volontaires pour engager des formes de reterritorialisation. Citons par exemple, le revirement de la politique municipale de Rouen et du syndicat intercommunal d'approvisionnement de la restauration collective : depuis 2011, à la faveur d'une requalification des marchés publics et du retour en régie de la cuisine centrale, les ressources agricoles locales (de l'Eure et de la Basse-Normandie) sont mobilisées en priorité<sup>33</sup>. Ainsi, les démarches valorisant ou imposant une réglementation favorable à l'environnement touchent essentiellement le secteur agricole et a des répercussions potentielles ou déjà effectives sur tout l'aval du système agro-alimentaire.

**Malgré des difficultés sectorielles non spécifiques au contexte normand, un renouveau de la sphère agricole et alimentaire semble engagé depuis les années 2010. La diffusion de critères environnementaux et qualitatifs, notamment mue par la demande des consommateurs, influence le monde agricole : de manière encore marginale en volumes, en surfaces et en nombre d'exploitations, on observe une diversification des productions et des pratiques culturelles. Des circuits de distribution alternatifs se développent qui visent à reterritorialiser, en les reconnectant les secteurs de la production et consommation. Ces canaux de distribution prônent aussi la préservation des surfaces agricoles en milieu périurbain, et la conversion des activités agricoles vers des productions plus lucratives. Ces signaux faibles pourraient annoncer une transition socio-écologique,**

---

<sup>28</sup> Idem.

<sup>29</sup> Entretien du 27 mai 2015 avec la responsable du pôle territoire de la Chambre d'Agriculture.

<sup>30</sup> Entretien du 29 mai 2015 avec la directrice adjointe de l'environnement, de l'écologie urbaine et rurale de Rouen Métropole.

<sup>31</sup> Entretien du 28 mai 2015 avec la chargée de projet circuits courts des Défis Ruraux.

<sup>32</sup> Entretien du 28 mai 2015 avec le responsable collecte dans une coopérative bétaillère.

<sup>33</sup> Entretien du 28 mai 2015 avec le directeur de la cuisine centrale de Rouen.

marquée par un nouvel ancrage régional et des préoccupations environnementales, qui n'est encore ni avérée, ni certaine.

## Conclusion

Cette contribution analyse les fondements historiques d'un régime socio-écologique ouvert et linéarisé, qui domine encore le système alimentaire qui nourrit la plupart des populations. Nous démontrons que ce fonctionnement est hérité de transformations de long terme. Malgré les crises économiques récentes qui ont ébranlé ces acteurs dominants d'une part, et malgré un renouveau des aspirations sociales (des politiques et des consommateurs) d'autre part, les signaux en faveur d'une reterritorialisation du système alimentaire contemporain demeurent faibles. Par certains aspects, ils semblent témoigner d'une ébauche de transition socio-écologique, mais rien ne dit que ces niches d'innovation (voire de contestation) sont à même de renverser le régime dominant, qui s'épuise pourtant, autant qu'il épuise la biosphère.

- AFSSA, 2009, *Étude Individuelle Nationale Des Consommations Alimentaires (INCA) - 2. 2006-2007*, Maisons-Alfort : AFSSA.
- AGRESTE Basse-Normandie, 2012, *Mémento de la statistique agricole*, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.
- Barles S., Bognon S., 2010, *Synthèse de l'enquête sur la provenance des produits alimentaires consommés en ville*, Champs-sur-Marne : LATTIS.
- Beyer A., 2015, « Le transport fluvial, élément-clé de compétitivité de la filière européenne du blé. Le cas du Bassin parisien », *Le Déméter*, p. 281-301.
- Colletis G., Pecqueur B., 2005, « Révélation de ressources spécifiques et coordination située », *Économie et institutions*, n. 6-7, p. 51-74.
- Concato F., Thuillier J.-P., 1980, « La pénétration étrangère dans l'industrie haut-normande », *Études Normandes*, vol. 1980, n. 3, p. 5p23.
- Cornière P., 2001, « Deux siècles d'agriculture dans la Manche », *Études Normandes*, vol. 2001, n. 3, p. 69-79.
- Dasi P., 2013, « Quand le département de la Manche tournait le dos à la mer (du milieu du XIXe siècle aux années 1930) », *Annales de Normandie*, vol. 63, n. 1, p. 111-35.
- Dionnet M.-C., 1987, « Évolution de la production de camembert en France », In Brunet P. (coord.), *Histoire et géographie des fromages: actes du colloque de géographie historique, Caen, 1985*, Centre de recherches sur l'évolution de la vie rurale, p. 109-117.
- Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt de Haute Normandie, 2013, *Atlas agricole et rural de Haute-Normandie. L'agriculture et le monde rural en cartes et en chiffres*, Rouen : Agreste Haute-Normandie.
- Dubuc A., 1953, « La culture de la pomme de terre en Normandie avant et depuis Parmentier », *Annales de Normandie*, vol. 3, n. 1, p. 50-68.
- Fischer-Kowalski M., 2011, « Analyzing Sustainability Transitions as a Shift between Socio-Metabolic Regimes », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, vol. 1, n. 1, p. 152-159.
- Foulquier É., 2015, « Transport maritime sous régime de froid. Mondialisation des circulations des marchandises périssables », *Le Déméter*, n. 22, p. 259-279.
- Frémont A., 1957, « L'agriculture dans la partie occidentale du Pays de Caux (région du Havre) », *Études Normandes*, vol. 22, n. 1, p. 157-184.
- 1967a., *L'élevage en Normandie: étude géographique. Volume 1*. Caen: Association des publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Caen.
- 1967b., *L'élevage en Normandie: étude géographique. Volume 2*. Caen: Association des publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Caen.
- Fruit J.-P., 1991, « L'évolution récente de l'agriculture en Haute-Normandie. Une typologie cantonale » *Études Normandes*, vol. 1991, n. 1, p. 73-95.
- Justafre M., 1992, « La fromagerie Fromage-Roussel à boissey : 1808-1957. L'exemple de l'ascension sociale d'Edmond Roussel (1840-1899) », *Annales de Normandie*, vol. 42, n. 3, p. 277-307.

- Lachiver M., 1959, « Le Havre, port importateur de coton et de café », *Études Normandes*, n. 116, p. 225-243.
- Lamblin V., Theys J., 2003, « Radioscopie de la France en mutation, 1950-2030 », *Futuribles*, Paris : Ministère de l'équipement.
- Laroque L., 2001, *Le ravitaillement des Havrais de 1939 à 1949*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire Contemporaine, Lenemorel A. (dir.), Le Havre : Université du Havre.
- Le Lay É., 1956, « Le Port Du Havre. Première Partie », *Études Normandes*, vol. 18, n. 1, p. 106-144.
- Lemarchand N., 1992, *Commerce et structure urbaine*, Thèse de doctorat, Rouen.
- Lepicard J., 1959, « Modernisation des marchés de gros », *Études Normandes*, n. 30, p. 17-30.
- Malassis L., 1979, *Traité d'économie agro-alimentaire. Tome I, Économie de la consommation et de la production agro-alimentaire*. Paris : Éd. Cujas.
- Mazoyer M., Roudart L., 2002. *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*. Paris : Seuil.
- Ministère de l'Agriculture, 1936. *Statistique agricole de la France. Résultats généraux de l'enquête de 1929*. Paris : Imprimerie nationale.
- 1938, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929. Monographie départementale du département du Calvados*. Paris : Imprimerie nationale.
- Muller C., 1972, « Les marchés de gros de consommation de fruits et légumes en Normandie », *Norois*, vol. 73, n. 1, p. 47-65.
- Raoux B., 1996, « Cherbourg et Caen : deux modèles de relation entre la ville et le port », *Norois*, vol. 169, n. 1, p. 93-109.
- Rastoin, J.-L., Bouquery J.-M. (dir.), 2012, *Les industries agroalimentaires en France*, Paris : La Documentation Française.
- Robinne A., 1966, « Le Vieux Marché de Rouen. Hier, aujourd'hui, demain », *Études Normandes*, vol. 56, n. 4, 4 p.
- Rottier G., Albert J., 1959, « Les consommations alimentaires et la production agricole de 1938 à 1958 », *Économie Rurale*, vol. 39, n. 1, p. 117-126.
- Ruffini P.-B., 1986, « Une spécificité havraise : le négoce de café », *Études Normandes*, vol. 1986, n. 4, p. 48-55.
- Sieper M., 1996, « L'agriculture bas-normande : stabilité et mutations », *Norois*, vol. 169, n. 1, p. 113-127.
- Soulas J., 1940, « Les étapes de l'évolution du Havre de 1789 à nos jours », *Annales de Géographie*, vol. 49, n. 280, p. 205-213.
- Soumagne J., 1996, *Géographie du commerce de détail dans le Centre-Ouest de la France*. Poitiers : J. Soumagne.
- Thuillier J.-P., 1986, « Les échanges internationaux en Haute-Normandie. Le cadre commercial et financier », *Études Normandes*, vol. 1986, n. 4, p. 31-47.
- Villermet J.-M., 1991, *Naissance de l'hypermarché*. Paris : A. Colin.